

Nom commercial: Arnica montana rad Urtinktur P22

Numéro de la matière: 256601

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Arnica montana rad Urtinktur P22
 N° d'article 25660100

Identification de substance / produit

INCI ARNICA MONTANA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits médicinaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
 Industriestrasse 35
 9100 Herisau
 No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
 Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch
 responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 2 H225

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Nom commercial: Arnica montana rad Urtinktur P22

Numéro de la matière: 256601

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

P243
P280
P370+P378.1
P403+P235

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Extraits des plantes médicinales
Solution alcoolique

Autres ingrédients

Éthanol

| | |
|--|-----------|
| No. CAS | 64-17-5 |
| No. EINECS | 200-578-6 |
| Le renvoi: [4] | |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | |
| Flam. Liq. 2 | H225 |

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Engourdissement, Vertiges, Perte de connaissance, Nausées

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Nom commercial: Arnica montana rad Urtinktur P22

Numéro de la matière: 256601

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Éthanol**

| | |
|------------------------------|------------------------|
| Liste | SUVA |
| Type | MAK |
| Valeur | 960 mg/m ³ |
| Valeur limite à courte terme | 1920 mg/m ³ |

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, Formalkt HU; INRS, NIOSH

Nom commercial: Arnica montana rad Urtinktur P22

Numéro de la matière: 256601

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Gants étanches

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur jaune

Odeur caractéristique

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

| | | |
|--------|----------------|----|
| Valeur | > 78 | °C |
| Source | Valeur évaluée | |

Point d'éclair

| | | | | |
|--------|----------------|---|----|----|
| Valeur | 13 | à | 22 | °C |
| Source | Valeur évaluée | | | |

Pression de vapeur

| | | |
|--------|----------------|-----|
| Valeur | < 5.8 | kPa |
| Source | Valeur évaluée | |

Densité

| | | |
|----------|--|--|
| Valeur | 0.833 | |
| Remarque | Relative Density according specification | |

température de décomposition

| | |
|----------|---|
| Remarque | Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions. |
|----------|---|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact des métaux alcalins.

Nom commercial: Arnica montana rad Urtinktur P22

Numéro de la matière: 256601

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone, produits de décomposition responsables du danger: vapeurs / gaz inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Éthanol

| | | | |
|---------|--|-------|--|
| Espèces | rat | | |
| DL50 | 7060 | mg/kg | |
| Source | Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970. | | |

Éthanol

| | | | |
|---------|-------|-------|--|
| Espèces | rat | | |
| DL50 | 10470 | mg/kg | |

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Éthanol

| | | | |
|---------|-------|-------|--|
| Espèces | lapin | | |
| DL50 | 15800 | mg/kg | |

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Éthanol

| | | | |
|----------------------|---------|-------------------|--|
| Espèces | rat | | |
| CL 50 | 30000 | mg/m ³ | |
| Durée d'exposition | 4 | h | |
| Administration/Forme | Vapeurs | | |

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Éthanol

| | |
|------------|--------------|
| évaluation | Non irritant |
|------------|--------------|

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Éthanol

| | |
|------------|----------|
| évaluation | irritant |
|------------|----------|

Autres données

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Biodégradabilité (Composants)

Nom commercial: Arnica montana rad Urtinktur P22

Numéro de la matière: 256601

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

Éthanol

évaluation

Facilement biodégradable

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**Éthanol**

Valeur

0.93 à 1.67

mg/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)**Éthanol**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Le produit est facilement volatil.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006**HÄNSELER**
SWISS PHARMA

Nom commercial: Arnica montana rad Urtinktur P22

Numéro de la matière: 256601

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

| | Transport terrestre ADR/RID | Transport maritime IMDG/GGVSee | Transport aérien |
|---|--|---|---|
| Code de restrictions en tunnels | D/E | | |
| 14.1. Numéro ONU | 1293 | 1293 | 1293 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | TEINTURES MÉDICINALES (Éthanol, Méthanol) | TINCTURES, MEDICINAL (Ethanol, Methanol) | TINCTURES, MEDICINAL (Ethanol, Methanol) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 3 | 3 | 3 |
| Carte pour désignation du danger | | | |
| 14.4. Groupe d'emballage | II | II | II |
| Quantité limitée | 1 l | | |
| Les catégories de transport | 2 | | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**RUBRIQUE 16: Autres informations****Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.